ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 41, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléph. 351.17.
Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS, DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

A TRAVERS LA VILLE

ENCORE UN VÉLO QUI DISPARAIT

Un inconnu a dérobé le vélo que M. Julien Scalbert, 20 ans, demeurant 23, rue de Toulouse, avait déposé momentanément dans le hall de l'Hôtel de Ville.

ACTE DE PROBITÉ

Le jeune Georges Fromont, 11 ans, demeurant 16, rue de Maubeuge, a déposé au commissariat central un portefeuille contenant une somme d'argent, qu'il avait trouvé rue Jules Guesde.

LES MÉFAITS DE LA TEMPETE

La tempête qui a recommencé a occasionné des dégâts un peu partout en ville. Les patrouilles de nuit ont notamment signalé la chute d'une cheminée face au 28 de la rue de Tunis. En tombant, la cheminée a détruit quelques fils téléphoniques.

Dans la rue P. Motte, une palissade était tombée en travers du trottoir. Elle a été remise en place. On ne signale aucun accident de personnes.

IL EST DÉFENDU DE DANSER

Procès-verbal a été dressé à la charge de Mme Gens Elise, 35 ans, qui avait laissé danser dans son établissement, 45, rue Marie Buisine.

ACHAT BIJOUX
Montres, Brillants, Argent, Dentiers
Plus cher qu'ailleurs
BOUSQUET, Expert
42, rue de la Vigne -- ROUBAIX
5031

LA DÉFENSE PASSIVE

Les mesures prises pour l'occultation des lumières s'avérant insuffisantes, il importe de prendre toutes dispositions pour obtenir un résultat efficace.

A cet effet, il y a lieu de désigner dans chaque maison un garde français et un remplaçant dont les noms seront portés sur un tableau placé dans le couloir de l'habitation. Ce garde sera responsable de l'occultation complète de toutes les sources de lumières de la maison vers la rue et sur la cour. Il devra s'assurer personnellement soir et matin de l'efficacité de l'occultation aans fissures. La responsabilité et les mesures à prendre ne s'étendront paa sur lea chambres occupées par des membres de l'armée allemande.

On entend par l'occultation sans fissures, celle qui ne laisse échapper aucun rayon lumineux des fenêtres et des portes par l'apposition de rideaux épais dépassant nettement la largeur de l'ouverture ; la peinture des vitres employée seule, ne suffit paa ; elle permet seulement l'utilisation de rideaux un peu moins épaia.

Les gardes désignés pour chaque maison auront à compléter et à parfaire l'occultation sans fissures de l'immeuble dont ils sont responsables. Ils pourront prendre information à ce sujet auprès des agents de la police municipale. Ces mesures devront être prises pour le 9 novembre à midi.

A partir de cette date, les sanctions seront aggravées pour les manquements aux prescriptions énoncées ci-dessus et s'exerceront à la fois sur le garde, les chefs de famille, les propriétaires de magasins et de restaurants ainsi que sur les agents de police.

Ces sanctions comprendront des amendes, lesquelles en cas de récidive ne sont jamais inférieures à 1.000 francs, des peines de prison, la privation de lumière pour une durée qui dépendra de la gravité du cas.

Il y a lieu de soigner l'entrée des cafés, des hôtels, des restaurants, des cinémas et des grands établissements. Les mesures d'occultation seront prises à la tombée de la nuit par le personnel de la maison sous la responsabilité du propriétaire. Les chambres occupées par les membres de la troupe d'occupation devront participer à ces mesures. Il est nécessaire qu'un habitant rentrant la nuit pnisse éclairer la chambre sans risquer de projeter la lumière à l'extérieur.

L'utilisation des lampes de poche est interdite dés qu'un brult d'avion ou de tir de D. C. A. est perçu ou que les projecteurs sont mis en action. En ce cas d'allieura, la rue doit être immédiatement évacuée.

Pour éviter les accidents de circulation la nuit, les piétons sont invités à n'utiliser qua la partie droite des trottoirs.

Dans chaque commissariat d'arrondissement, dea imprimés seront mis à la disposition des propriétaires ou locataires principaux, concierges, etc., pour porter la désignation du gardien de l'immeuble et de son remplaçant.

Cette feuille remplie devra être placée à l'intérieur de l'habitation et auprès de la porte d'entrée.

Cette mesure devra être mise en application immédiatement sous peine de sanctions graves.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursulvra ce jeudi 14, dans l'ordre suivant :

Secteur 5 : salle Wattremez, rue de l'Hospice ; rue Cartigny, place Chaptal, quai de Cherbourg, rues Conférence, Congo, Constantine et Curie.

Dorénavant le paiement des Allocations militaires aura lieu mensuellement

Les percepteurs de Roubaix informent les bénéficiaires des allocations militaires que, désormais, les allocations seront payées le mois complet, à partir du 25 de chaque mois.

En ce qui concerne les avances sur solde mensuelle, les bénéficiaires sont priés de s'adresser directement à Lille, Caserne Souham, rue du Vieux-Faubourg, et non plus chez les percepteurs.

MORT POUR LA FRANCE

La mairie de Roubaix vient d'être avisée officiellement du décès d'un soldat roubaisien, M. Charles Deroose, âgé de 25 ans et demeurant 170, rue de l'Ommelet, décédé et inhumé à Leffrinckoucke (Nord).

LES DOMMAGES DE GUERRE

Il a été porté à la connaissance de M. le Préfet que des agents d'affaires ou des administrations privées auraient effectué des démarches auprès des sinistrés par faita de guerre, en vue de l'établissement de dossiers de dommages de guerre.

Il est rappelé aux sinistrés que la loi du 5 Août 1940 tend à faciliter la réparation des immeubles qui ont subi, du fait des hostilités, des dommages limités et dont la remise en état pourra, étant donné l'approvisionnement en matériaux de chaque région, être terminée avant l'hiver prochain. Des instructions ont été publiées dans la presse à ce sujet. Les intéressés qui n'auraient pas encore établi leurs dossiers peuvent obtenir tous renseignements utiles au Service des Dommages de guerre 1939-1940, annexe de la Préfecture, Service des Ponts et Chaussées, 3me étage.

Une politique générale de la reconstruction du pays est actuellement à l'étude et des instructions ultérieures seront publiées en vue de l'établissement des autres dossiers.

Il s'ensuit que tout contrat signé dés à préseut à ce sujet avec un intermédiaire est prématuré, et les propriétaires d'immeubles sinistrés sont invités à accueillir avec la plus extrême prudence les offres qui pourraient leur être faites à ce sujet.

Les sinistrés, auxquels des versements ou des provisions auraient été demandés, sont invités à communiquer à la mairie, 2me étage, porte 22, les contrats qu'ils auraient passés, en précisant le montant des sommes versées.

VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Jeudi 14 novembre, de 10 à 11 h., séance de vaccinations gratuites, au Service d'Hygiène, rue de Cassel, 45 (Square Wibaux).

Sociétés et Comités

AMICALE CONDORCET. — Les familles des Amicalistes prisonniers sont priées de se faire inscrire de suite à l'école, rue Brézin, en vue de l'attribution du Colis de Noël.

UNION DES MUTILÉS ET REFORMÉS. — Le Conseil d'administration informe les membres que la Pharmacie mutualiste, rue des Champs, fonctionne normalement et que tous les membres de l'Union peuvent s'y présenter avec leur carte.

SOCIÉTÉ DES JARDINS OUVRIERS — Tous lea sociétaires sont priés de verser au plus tôt leur cotisation, qui se monte à 15 fr., au siège habituel, chez M. Dubar, secrétaire, 25, rue Paul-Watte, à Roubaix.

Ceux qui ne se conformeraient pas assez vite à cette formalité qui sert de recensement pour la reconstitution de la Société seront considérés comme démissionnaires.

ASSOCIATION SYNDICALE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — **Frane au décès.** — En vue de venir en aide aux sociétaires prisonniera, les familles sont invitées à faire connaitre leur adresse à M. Gadenne, aecrétaire, 42, rue du Maréchal-Foch « Automobile-Club », dans le plus bref délai.

Le Comité de Roubaix fait remarquer que, malgré la situation, toutes les indemnités de 10.000 et 25.000 fr. sont intégralement payées aux bénéficiaires, tout comme pendant la période de 1914.

ETAT CIVIL

Naissances. — Jacques Arickx, rue Marie Buisine, 68 bis, Cour Ste-Marie, 2. — Francis Eeckhaut, 105, rue du Pile. — Jean Finet, de Croix, 72, rue St-Pierre. — Daniel Statius, 4, place de l'Abattoir. — Bruno Potié, 109, rue de Bouvines, 7, cour Fontier.

Publications de mariage. — Alois Decock, boucher, 490 bis rue de Lannoy et Madeleine Fouquet, bonne, de Lys, 20, rue d'Isly. — Arthur Doutreligne, manœuvre, 45, rue Van Dyck, et Simonne Verbeyst, culottière, 53-1 rue Van Dyck.

Décès. — Léon Dasprez, 60 ans, 34 rue Thiers. — Jacqueline Delannoy, 6 ans, Bd de Strasbourg, 13, à Croix. — Domitien Louvion, 81 ans, 234, rue de l'Epeule, 9, cour Chevalier. — Ernest Cools, 64 ans, rue Darbo, 47, cour Frère, 15. — Nathalie Nocliin, veuve Vsnkemmel, 53 ans, rue de Beaurewaert, 33, cour Jénart. — Palmyre Lainiel, 80 ans, rue du Marquisat, 10, cour Maton, 1. — Alfred Carpreaux, 86 ans, rue Solférino, 13. — Léopold Depeichin, 74 ans, rue Decrème, 257, cour Deconninck, 6. — Victor Dujardin, 68 ans, Bd Montesquieu, 8.

WATTRELOS

Utilisation périodique des chômeurs à des travaux d'intérêt public

Le Maire invite les chômeurs dont les cartes de travail (carte rouge) portent les Nos 1 à 500, à se présenter en tenue de travail, munis d'une pelle ou d'un louchet et de ladite carte de travail, du 14 au 16 novembre ; les Nos 1 à 250, le matin de 8 à 12 h., et les Nos 251 à 500, l'aprés-midi de 1 h. 30 à 5 h. 30 aux endroits indiqués ci-après :

1. **Chantiers derrière cité Amédée Prouvost :** Pour les chômeurs habitant les quartiers de la Marlière, du Touquet, du Sapin-Vert, de la Martinoire, la Cité A. Prouvost, le Winhoute, la rue d'Oran et le Calvaire Nuttin.

2. **Chantier rue Jean Castel, au Breuil (Pont de l'Espierre) :** Pour les chômeurs habitant les quartiers du Crétinier et du Ballon.

3. **Chantier rue Monge (angle rue de Béthune :** Pour les chômeurs habitant le quartier du Laboureur.

4. **Chantiers de Beaulieu (près de l'Eglise de Beaulieu) :** Pour les chômeurs habitant le reste du territoire.

Les chômeurs valides de 17 à 55 ans qui ne sont pas encore en possession d'une carte de travail, doivent se présenter d'urgence au bureau des Travaux de la Mairie.

Il est rappelé que lesouvriers en chômage qui ne se présenteraient pas au travail, seraient signalés au Service des Secours, en vue de l'application des sanctions prévues.

Vol de vélo. — La dame Demeulemester Emélie, 23 ans, bobineuse, demeurant rue Delbarre 1, à Wattrelos, a porté plainte au Commissariat de police pour vol de son vélo qu'elle avait déposé contre la façade de l'annexe de la Mairie où elle avait affaire.

Dix minutes plus tard la machine était disparue. Le aervice de Sûreté procède à une enquête.

Commencement d'incendie. — Lundi après-midi des ouvriers étaient occupés à réparer une toiture aux Etablissement Delcroix, rue Pierre Catteau, lorsque du goudron chauffé communiqua le feu à des pièces de bois soutenant la toiture.

Il fut rapidement éteint par les ouvriers et les pompiers de Roubaix appelés n'eurent pas à intervenir. Dégâts insignifiants.

Hausse illicite. — Le Service de police a verbalisé contre le nommé Jérôme Laperre, marchand de lait battu, rue de Roubaix 61 bis, à Wasquehal, qui vendait sa marchandise 9 fr. 70 le litre alors qu'en mai dernier elle se vendait 0.50.

CROIX

EN JOUANT DES ENFANTS METTENT LE FEU

Mardi, dans la matinée, Mme Delebecque, demeurant rue de la Fonderie, cour Delescluse, s'absentait pour faire quelques courses en laissant chez elle ses trois enfants dont l'ainée une fillette de 10 ans. Les enfants eurent la malheureuse idée d'allumer une bougie pour jouer à un jeu amusant ; l'un des enfants s'approcha trop près d'un rideau de la fenêtre et la flamme de la bougie communiqua le feu à l'étoffe. Immédiatement, le rideau s'enflamma. Affolés, ils tentèrent de sortir de la maison, mais leur maman les avait enfermés à double tour pour leur interdire l'accès de la rue.

Cependant l'ainée réussit à ouvrir une fenêtre en faisant jouer le'spagnolette, par la fenêtre ainsi ouverte les trois enfanta gagnèrent la cour et appelèrent à l'aide ; le garde Marissal, aidé de quelques voisins, se mit en devoir de combattre l'incendie, dea seaux d'eau furent jetés sur le foyer ; déjà les boiseries étaient atteintes et le fléau menaçait de se propager rapidement ; en effet, le vent aoufflait en ce moment en rafales. Lea sauveteurs réussirent toutefois à enrayer l'incendie, puis à l'éteindre ; les pompiers accourus dès l'alerte reçue n'eurent pas à intervenir.

M. Vandenas, maire de Croix, était venu sur les lieux ainsi que le brigadier Delplace. M. le maire prit les décisions utiles pour assurer aux sinistrés un abri provisoire, et leur fournit des denrées pour le repas du jour.

Les dégâts sont importants pour cette famille qui a perdu dans l'incendie une partie de ses vêtements et de son mobilier.

Paiement des allocations militaires

Le percepteur paiera les allocations militaires en son bureau, 165 bis, à **Roubaix**, dans l'ordre suivant : vendredi 15 novembre : Nos 1 à 500, de 9 h. à 12 h. ; 501 à 900, de 14 h. à 15 h. ; samedi 16 novembre : de 901 à 1400, de 9 h. à 12 h. ; 1401 à la fin, de 14 h. à 16 h.

Les retardataires seront payés le lundi 18, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Prière de remplir et signer la déclaration au dos des coupons et, si possible, se munir de monnale.

Aux Médaillés du travail. — L'assemblée générale se tiendra dimanche 17 novembre, à 9 h. 30, salle de fêtes de la Ville.

La perception des cotisations commencera exactement à 9 h. 30 et la réunion s'ouvrira à dix heures précises.

La commission, au cours de sa réunion de dimanche dernier, a décidé qu'en compensation de la fête annuelle, une gratification de 30 francs serait remise dimanche, à chaque sociétaire à jour de ses cotisations de l'année 1940.

En outre, les primes d'honneur aux médaillés de 75 ans et plus, des 2e, 3e trimestres 1940, seront également payées aux intéressés au cours de cette assemblée.

Un avis aux commerçants. — Il a été signalé au maire de Croix que quelques commerçants présentaient au magasin du ravitaillement des récipients malpropres aux distributions de ce service ; dorénavant, il sera impossible de servir les commerçants qui témoigneront de tant de négligence et des sanctions seront prises contre eux.

Hausse illicite. — M. Mathon, commissaire de police, a dressé une coutravention à la charge de Mlle Germaine Becquart, commerçante, place de la République, 28, pour vente de beurre à 65 fr. le kilo ; Mlle Becquart a déclaré qu'elle avait acheté cette marchandise à raison de 60 fr. le kilo ; elle n'a pu fournir la facture de son fournisseur.

Un vélo disparait. — Mme Bakeland née Irma Derudder, 34, rue Basse, avait laissé so bicyclette sur le trottoir du café du Châlet, rue de l'Amiral-Courbet ; cinq minutes plua tard, le vélo avait disparu. Le montant du préjudice qui lui est ainsi causé, s'élève à 700 francs. Une enquête est ouverte.

WASQUEHAL

Les chevaux prêtés par l'Armée allemande. — Les détenteurs actuels de chevaux de butin de guerre, qui ont été prêtés à dea habitants, sont tenus d'en faire la déclaration immédiatement à la Mairie (5e guichet). Ces déclarations seront reçues jusque vendredi 15 novembre, à 16 heures.

A la recete municipale. — Jaudi, de 9 à 11 h. 30, à la Recetet municipale, 12, rue Ferrer, on paiera les allocations mensuelles aux vieillards infirmes et incurables, ainsi que les primes d'allaitement maternel et aux femmes en couches et les primes à la natalité.

Au bureau de Postes. — Jeudi, au bureau de Postes, paiement du rappel des allocations militaires, de 8 à 12 h. pour les certificats 1 à 800 et de 14 à 17 h. 30 pour les numéros 801 à la fin.

Les bénéficiaires devront se présenter peraonnellement, munis de leur titr e d'allocation et pièces d'identité.

Chez les Mutilés et invalides du travail. — Dimanche 17 novembre, de 10 à 12 h., permanence de la Fédération nationale des Mutilés et Invalides du travail, chez M. Deschodt Otteyaere, 47, rue de Maubeuge, à Croix.

Avis aux mamans. — Jeudi, à 14 h. 30, salle annexe des fêtes, rue de Roubaix, consultation des nourrissons pour les mamans du Capreau et de la Planche au Riez.

Pharmacien de garde. — Dimanche 17 novembre, pharmacie nouvelle, rue Jean-Macé, à Wasquehal, pour le secteur de l'Fers-Breucq et Wasquehal.

HEM

Les commandes de charbon

Les inscriptions des commandes de charbon se poursulvra comme suit :

CAFE BOUSSEMART, face à la Mairie, de 8 à 12 h., de 14 à 17 h. 30.

SECTEUR N° 1. — Quartier du Civron. *14 Novembre.* — Rue du Cimetière de Lannoy r. Nouveau Civron, r. Vieux Civron, r. de Willems, imp. Bayart, r. de Sailly, Braquaval, r. Jules-Guesde numéros pairs et impairs, r. de Lannoy jusque St-Pierre (exclus) y compris les rues adjacentes : r. de la Léverie, imp. Vandendorpe, r. des Briqueteries, imp. de la Léverie, r. des Ecoles, cour Christians, r. des Trois Fermes, imp. Desurmont (pour le côté impair), c. Plouvier, imp. Bélin, cour Brame-Pipart et Lefebvre (pour le côté pair).

Nombre d'habitations : 351.

SECTEUR N° 2. — *15 Novembre.* — Rue Jules-Guesde, pairs et impairs, de St-Pierre jusque Bifur, y compris les rues adjacentes : Imp. Saint-Pierre, r. de la Vallée, r. du Cimetière, cour Loridaut, imp. Liénart, rangée Deldalle (pour le côté pair), r. de la Lionderie, chemin des Trois Baudets, cour Delgrange, r. des Briqueteries Briffaut, cour Delcroix, cité Six, imp. Vaudemeulebrouck (pour le côté impair).

Nombre d'habitations : 366.

SECTEUR N° 3. — *16 Novembre.* — Rue du Calvaire, r. de Moscou, r. du Voisinage, r. de la Gare, r. du Rivage, r. Gambetta, cour Droisart, cour Ducatillon, cour Béghin, place de la République, r. Jules Ferry, r. du Docteur Coubronne, r. de Lille, numéros pairs et impairs, de Bifur à la Grande Halte, y compris les rues adjacentes : r. Vaillant, cour du Jacquart, cité Franchomme-Picar et Droulez, cité Danccral, cité Boussemart, r. de l'Industrie, r. Victor-Hugo.

Nombre d'habitations : 410.

SECTEUR N° 4. — *18 Novembre.* — Rue de Lille (pairs et impairs), r. de la Grande Halte jusque Hempompont, y compris les rues adjacentes : cour Michel, cour Pollet, imp. Djummé, r. Leclercq-Taffin, de la Tribonnerie, r. du Trié, cité Leclercq, cité Toulemonde, sentier Delporte, r. de Croix, av. Mozart, r. du Petit Flot, cour Lepiat, r. de Roubaix, boul. Clémenceau, r. de Beaumont, rangée Delpianque, r. Jean-Jaurès numéros impairs et les rues adjacentes : (côté impair), impasse de la Fosse, sentier Simoens, cour Droissart.

Nombre d'habitations : 386.

SECTEUR N° 5. — *19 Novembre.* — Rue Jean-Jaurès, numéros pairs et quartier des Trois Baudets : r. du Bas-Voisinage, imp. Debosschère, sentier Loridaut, imp. d'Halluin, imp. Briffaut, r. A. Ribot, r. Abbé Lemire, r. Foch, r. Briet, r. Pasteur, r. de la Justice.

Nombre d'habitations : 413.

TOUFFLERS

Vaccination antivariolique. — Une séance de vaccination antivariolique aura lieu à la Mairie, le mercredi 20 novembre, de 10 h. 30 à 11 h.

Il est rappelé que la vaccination est obligatoire au cours de la première année de la vie ; au cours des 11e et 21e années.

Cartes de charbon. — La distribution des cartes de charbon aura lieu à la Mairie, le jeudi 14 novembre, de 9 h. à midi et de 14 à 17 h.

CAMUS
FINE CHAMPAGNE

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing 3, RUE FIDÈLE LEHOUCQ, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. (Tél. 4.35).
Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion, AVANT MIDI.

A TRAVERS LA VILLE

REBELLION AUX AGENTS

Au cours de la nuit de lundi à mardi, vers 0 h. 40, le nommé Dorme Réml, 35 ans, domicilié à Lauwe (Belgique), chauffeur d'auto au service de la maison Terrani, rue Jean-Jaurès à Neuville-en-Ferrain a été écroué.

Rencontré rue de l'Yser, par des agents de patrouille, il avait eu une attitude incorrecte à leur endroit et avait tout d'abord refusé d'exiber ses papiers d'identité.

En vue du remboursement des dommages de guerre

Par circulaire du 7 novembre 1940, M. le Préfet du Nord rappelle aux sinistrés que la loi du 5 août 1940 tend à faciliter la réparation des immeubles qui ont subi, du fait des hostilités, des dommages limités et dont la remise en état pourra, étant donné l'approvisionnement en matériaux de chaque région, être terminée avant l'hiver prochain.

M. le Général, délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés, fait connaitre qu'une politique générale de la reconstruction du pays est actuellement à l'étude et que des instructions ultérieures seront données en vue de l'établissement des autres dossiers.

Il s'ensuit que tout contrat signé dès à présent à ce sujet avec un intermédiaire est prématuré. Les propriétaires sinistrés doivent donc accueillir avec la plus extrême prudence les offres de service qui pourraient leur être faites à ce sujet.

D'autre part, les sinistrés auxquels dea versements ou provisions auraient été demandés sont invités à communiquer leurs contrats à la mairie (bureau du secrétariat) eu précisant l'indication des sommes versées. Ces renseignements seront transmis à la Préfecture du Nord.

L'organisation d'un centre de formation professionnelle pour jeunes filles

Pour occuper les jeunes filles pourvues du Brevet d'Enseignement Commercial ou d'une instruction générale équivalente qui n'ont pu trouver, dans les circonstances actuelles, un emploi correspondant à leur formation, la Direction Générale de l'Enseignement Technique a décidé de les accueillir dans le CENTRE de FORMATION PROFESSIONNELLE qui fonctionne à l'École Pratique de Jeunes Filles, 70, rue des Ursulines.

L'enseignement complémentaire qui leur aera donné s'attachera à l'étude pratique et approfondie de cas concrets tirés de la réalité des affaires afin d'obtenir une adaptation efficace des élèves à la vie commerciale de la région.

Les différents cours et exercices pratiques aeront répartis en 6 aprés-midis de quatre heures : soit 24 heures, décomposées comme ault :

Comptabilité : 4 h. ; Français-Corespondance : 4 h. ; Anglais : 3 h. ; Allemand : 5 h. ; Sténo-Dactylo : 4 h. ; Éducation ménagère : 4 h.

Les inscriptions sont reçues à l'Institut Sévigné, 70, rue des Ursulines, tous les jours, de 9 h. à midi et de 14 h. à 17 h.

AVIS IMPORTANT AUX BOUCHERS

Le maire de Tourcoing rappelle aux bouchers de la ville les arrêtés et circulaire leur enjoignant de remettre à leura clients une note indiquant le poids, la qualité et le prix de la marchandise vendue.

Il a la certitude que tous s'y conformeront, les autorités supérieures exigeant la stricte observation de ces prescriptions.

Il rappelle également l'obligation de l'affichage dans leurs magasins des tarifs édictés par le préfet. A dater de ce jour, tout contrevenant sera poursuivi.

L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra ce jeudi 14, dana l'ordre suivant :

Secteur 3 : Bureaux du C.C. 3, rue Carnot : Rues Haute ; Henri Carette ; Chausée Bertheloot ; Jeanne d'Arc ; Jura ; Lavoisier ; Leera ; Levant ; Merville ; des Plats ; Renaix.

ETAT CIVIL

Naissances. — Maria Deladriére, fille de Georges, rue de Riga, 19. — Rosette Masurel, fille de Jacques, 33 rue Leverrier. — Claudette Desmet, fille de Français, Ch. Gramme, 43.

Publications. — Gustave Leplat, rattacheur, rue du Cymbale, 89 et Emilienne Dutilleul, confectionneuse rue de Mâcon, 51. — Charles Peperamans, s.p. à Mouvaux et Raymonde Parmentier, bobineuse, rue Blanche Porte, cour Rammarts. — Louis Loridan, teinturier, rue des Acacias, 12 et Eugénie Duquesne, s.p. à Roubaix.

Décès. — Georges Poiré, 74 ans, tourneur en fer, veuf de Zulma Mylle, rue Poutrains, 68, décédé rue de l'Yser, 332. — Constant Decarpentry, 76 ans, fondeur, ép. Cécile Delannoy, dom. Mouvaux, décédé 332, rue de Mouvaux. — Albert Deloose, 60 ans, trieur, ép. Maria Callaert, 51, rue Rambervillers.

HALLUIN

LA FRAUDE DES CÉRÉALES

Sous ce titre, nous avons récemment relaté une importante saisie effectuée par la Douane.

A ce sujet, la firme Beernaert, mise en cause, nous prie d'insérer la note suivante :

« La Société Beernaert frères et fils, reconnait avoir vendu à M. Cappelle, élevage du Colbras à Halluin, 500 kilos de farine pour porcs, suivant facture légalement et régulièrement établie et elle déclare qu'elle ignorait au moment de la vente que cette marchandise était destinée pour la Belgique ».

LE RAVITAILLEMENT

Le Comité de répartition départemental fait procéder actuellement à l'impression des feuilles de récapitulation destinéea au collage des tickets de denrées et produits rationnées.

Ces imprimés parviendront aux commerçants incessamment.

Pendant la période d'attente, afin de se conformer strictement aux instructions préfectorales, qui exigent que les tickets soient remis collés sur les feuilles de récapitulation, les commerçants colleront leurs tickets sur des feuilles de papier suffisamment grandes pour contenir 100 tickets, placés par rang de 10. Les tickets non collés ne seront pas acceptés.

La carte da charbon. — Il est rappelé aux détaillants de charbons, qu'en vertu de l'arrêté préfectoral du 1er septembre 1940, rappelé par arrêté du 8 novembre, la vente du charbon, le 1er du présent mois, même en provenance du carreau de la mine, est strictement réglementée et ne peut être effectuée que sur présentation de la carte d'approvisionnement délivrée par la Préfecture du Nord ou du ticket de la carte de charbon correspondant à la distribution en cours et seulement pour la quantité attribuée à ce ticket.

Les consommateurs ne pourront donc en aucun cas, recevoir deux fois leurs quantités ; ils doivent pas conséquent se refuser à payer d'autres prix que ceux qui sont en vigueur, qui sont ou qui seront homologués par M. le Préfet.

Les infractions quant au prix et à la vente elle-même, seront sévérement réprimées.

D'autre part, il est rappelé que seuls les marchands patentés avant les hostilités, sont habilités pour la vente des combustibles.

Taxes sur les transactions. — La perception de ces taxes aura lieu comme d'ordinaire, le vendredi 15, de 8 h. 30 à 11 h. 30, à la mairie, salle de la Caisse d'épargne, rez-de-chaussée, pour les redevables dont les noms commencent par les lettres M à Z, et le jeudi 21 novembre, même endroit et heures, pour les autres.

Consultation des nourrissons. — Au local du Bureau de Bienfaisance, rue Gustave Desmettre, ce jeudi 14 novembre, à 15 h. 30. Consultation faite par M. le docteur Bolvin.

Etat civil. — Naissance : Jean Vandeputte, rue de la Lys, 138.

Décès : Louis Vankesbeulque, 3 mois, rue de la Lys, baraquement 105 ; Hélidore Wauquier, 47 ans, tisserand rue de la Gare, 49.

RONCQ

AUX CHOMEURS

Ce jeudi 14 novembre, palement des allocations, au local, rue du Docteur Gallssot, de 8 h. 30 à 10 h. 30.

Le pointage pour les autres chômeurs de la même famille se fera : **pour le Centre** : de 9 h. à 9 h. 10 au bureau de la mairie ; pour le **Blanc-Four** : au local habituel, de 10 h. à 10 h. 10.

Pour les secours aux nécessiteux et aux réfugiés, jeudi 14 novembre ; paiement rue du Docteur Galissot, de 10 h. 30 à 11 h.

MARCQ-EN-BARŒUL

HISTOIRE DE VÉLOS VOLÉS ET RETROUVÉS

Le 12 Novembre, vers 1 h. du matin, M. Ambaud, surveillant des fils téléphoniques, demeurant 95, rue du Plouich à Marcq-en-Barœul a trouvé une bicyclette, émail jaune, rue Nationale au Pont-de-Marcq et dont la roue avant était démunie du pneu et de la chambre à air. Il en fit immédiatement la déclaration au Commissariat de Police en conservant chez lui cette machine à la disposition de son propriétaire.

De son côté, M. Jules Martens, demeurant 63, rue de Turenne à Mouvaux, a porté plainte à la police de Marcq en déclarant avoir été victime du vol de aa bicyclette le 9 Novembre, vers 17 h. 25 à Roubaix.

Par ailleurs, le 10 Novembre, vers 12 h. 15, MM. André Debruyne et Maurice Lorette, domiciliés rue R. Derain, 46, à Marcq-en-Barœul, se aont présentés au Commissariat en affirmant qu'ils venaient de reconnaitre, en ville, la bicyclette appartenant à M. Lorette, laquelle avait été volée au début d'Avril. Après une rapide enquête, ce vélo a été ramené au Commissariat avec l'homme qui le montait. Ce dernier, M. Edouard Lefebvre, domicilié rue Jules Guesde au Pont-de-Marcq, déclara avoir acheté la machine pour le prix de 50 fr. à un habitant de la rue des Peupliers à Marcq-en-Barœul.

DANS LA RÉGION

Le cadavre d'un homme est trouvé sur la chaussée à Tourcoing

Une enquête est ouverte pour découvrir les circonstances de ce drame

Lundi, vers 23 h. 30, l'agent auxiliaire Lafile a découvert, rue Achille Testelin, à hauteur de la ferme Gadenne, le cadavre du nommé Alphonse Ferrant, 56 ans, ouvrier débourreur, demeurant rue Achille Testelin, 104.

On remarquait de nombreuses ecchymoses, notamment à la face, et le sang coulait par les oreilles.

Le corps du défunt a été transporté, après les constatations d'usage, au dépôt mortuaire de l'hôpital et sa famille a été prévenue.

M. Sonnsyrach, commissaire de police du 3e arrondissement, accompagné de son secrétaire, se rendit sur les lieux et se livra à une rapide enquête ; il constatèrent ainsi que les souliers du mort se trouvaient sur le côté de la chaussée, tandis que sa montre était à quelques mètres de lui.

Sous la pluie battante, il n'a pas été possible de relever aucune trace.

Crime ? Accident ? Suicide ?...

Toutes les hypothèses sont permises et une enquête est ouverte au 3e arrondissement pour élucider le mystère.

LE PASSAGE de la frontière franco-belge est libre dans les deux sens

M. Carles, Préfet du Nord, vient d'adresser à MM. les Sous-Préfets du département la circulaire suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaitre que, suivant les instructions que j'ai reçues de M. le Chef de l'Administration de guerre, le passage de la frontière franco-belge dans les deux sens est autorisé aur simple présentation de la carte d'identité. — Signé : CARLES.

AVIS IMPORTANT AUX BOULANGERS ET AUX MEUNIERS

La Préfecture communique :

« En vue de la mise en vigueur de la carte de rationnement et de l'établissement des bons de réapprovisionnement en farine pour le mois de décembre, il a été adressé à toua les boulangers, par l'intermédiaire de leur Syndicat, un questionnaire sur leurs besoins mensuels en farine.

» Il est absolument indispensable que les boulangers répondent de toute urgence et retournent ce questionnaire rempli à la Maison des Boulangers, 160 rue de Paris, à Lille, avant le 17 novembre.

» Si des questionnaires n'étaient pas encore parvenus à cette date, cela aurait pour résultat d'empêcher le boulanger d'obteuir sa farine pour le mois de décembre.

» En ce qui concerne les enveloppes destinées à mettre les tickets du mois de novembre (à raison de 130 kgs de pain par enveloppe), les boulangers doivent envisager de s'en procurer pour ce mois ; par la suite le Groupement de Répartition des Farines leur en fera parvenir en temps utile.

» En ce qui concerne les meuniers, le questionnaire qui leur a été adressé, par l'intermédiaire de la Chambre Syndicale, 77 rue Nationale, à Lille, portant sur les quantités de blé écrasées pendant les trois dernières années, doit être retourné d'urgence à la Chambre Syndicale avant le 17 novembre. »

EN BELGIQUE

MOUSCRON

LE PROBLÈME DU LAIT

En vue de répartir de manière rationnelle le lait nécessaire à alimenter la ville de Mouscron, une réunion a groupé les délégués des marchands de lait et les dirigeants locaux du Service de la réglementation et du contrôle des prix. Prirent successivement la parole : M. Théo Meunier et M. Jules Delannoy, M. Léonce Busschaert, bourgmestre, qui assistait à l'entretien, précisa le point de vue de l'Administration communale dans cet important problème.

L'Administration communale a décidé qu'à partir de ce jour, les bureaux de l'Hôtel de Ville seront ouverts de 9 h. 30 à 12 h. 15 et de 14 à 18 h., ceci en raison du maintien de l'heure d'été.

Les réquisitions de l'armée belge. — Les personnes en possession des bons de réquisition sont priées de venir les remettre au bureau N° 2 à l'Hôtel de Ville, qui a reçu des instructions en vue de procéder ultérieurement à la liquidation de ces bons.

Chez les chevilleurs. — Une réunion des chevilleurs et bouchers de Mouscron s'est tenue dimanche, à l'Hôtel de Ville, où diverses instructions ont été communiquées par M. Jules Delannoy, commissaire du service de contrôle et des prix.

L'hébergement des troupes. — Les personnes qui ont logé des officiers ou soldats de l'armée allemande où qui en logent actuellement doivent en faire la déclaration à l'Hôtel de Ville, bureau 2, avant le 15 novembre, dernier délai.

Le prix des pommes de terre. — Par décision de l'autorité supérieure, le prix des pommes de terre au détail a été fixé à un franc le kilo pour le mois en cours, et 1 fr. 05 pour le mois de décembre.

A partir de ce jour, le ravitaillement en pommes de terre s'effectuera au moyen d'une carte spéciale. La distribution de celle-ci se fait dès à présent dans le même ordre que pour les timbres de ravitaillement. Les personnes qui détiennent une provision supérieure à 45 kilos par personne composant leur ménage n'auront pas droit cette fois-ci à l'obtention de ladite carte.

LE RAVITAILLEMENT supplémentaire des Travailleurs

L'Inspection Divisionnaire du Travail communique :

Des tickets supplémentaires de pain, de viande et de graisse seront prochainement attribués aux ouvriers effectuant les travaux pénibles repris dans la liste ci-après :

Les employeurs sont invités, sous leur propre responsabilité, à adresser dans les trois jours au service chargé de l'Inspection du Travail dans leur établissement :

Pour l'Industrie et le Commerce en général : l'Inspecteur du Travail compétent.

Pour les Mines : l'Ingénieur des Mines.

Pour les Transports sur route et voies navigables : l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Pour les Compagnies de chemins de fer : les Inspecteurs du Travail dans les chemins de fer.

La liste nominative par commune de domicile, ces communes étant classées par arrondissement de ceux de leurs ouvriers qui effectuent ces travaux.

Ces listes, établies en double exemplaire, devront